



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LA CABANASSE**  
**SEANCE DU VENDREDI 5 SEPTEMBRE 2025**  
**Convocation le 19 août 2025**  
**Affichage le .....**

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq septembre, les membres du Conseil Municipal, dument convoqués le dix-neuf août deux mille vingt-cinq, se sont réunis, Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur POLATO Serge, Maire exercice.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

1. Validation du procès-verbal du 25 avril 2025
2. Conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de Communes, le SIAEPA du Cambre d'Aze et la commune et entre Communauté de Communes et la commune
3. Modificatif du tableau des effectifs
4. Recrutement d'agents contractuels de remplacement en utilisant les services du CDG 66
5. Questions diverses

<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 14  Présents : 10  Votants : 11	<b>Membres présents :</b> POLATO Serge, VERDAGUER Céline, GAUMOND Stéphane, CLERCH Xavier, FOLIARD Annick, GARRIGOLAS Jérôme, LECARPENTIER Marie-Madeleine, PARENT Karine, SERRUS Hélène, VILLENEUVE Guillaume.  <b>Membres absents ayant donné procuration :</b> DEL PINO Geoffrey procuration à PARENT Karine.  <b>Membres absents non excusés :</b> DELCASSO François, JULIEN Jean-Pierre, VILLENEUVE Amandine.
---	---

La séance a été ouverte à 19h30 sous la présidence de M. le Maire

Le conseil municipal a désigné, pour remplir les fonctions de secrétaire Mme Céline VERDAGUER.

Après avoir procédé à l'appel et fait signer la feuille de présence, M. le Maire a constaté que les conditions de quorum étaient réunies pour délibérer valablement.

Il rappelle l'ordre du jour de la séance.

**I. Validation du procès-verbal du 25 avril 2025**

Monsieur Xavier CLERCH prend la parole pour qualifier d'exorbitant le montant (10 000 €) de la subvention allouée au Comité des fêtes lors du dernier Conseil municipal.

Monsieur le Maire répond que la délibération a été approuvée à l'unanimité et Monsieur CLERCH était absent lors de ce Conseil municipal et qu'il n'a pas donné de procuration à une autre élu.

Monsieur le Maire procède au vote pour l'approbation du procès-verbal du dernier Conseil municipal.

Le PV du Conseil municipal du 01/02/2025 est adopté à la majorité des voix.  
10 votes pour,  
Monsieur CLERCH votant contre.

## **II. Conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de Communes, le SIAEPA du Cambre d'Aze et la Commune et entre Communauté de Communes et la Commune**

Monsieur le Maire expose la genèse du projet du pôle enfance et fait état des documents administratifs retrouvés dans les archives de la Commune.

Il évoque la remise en question de l'implantation de cet établissement sur le territoire de la commune si les travaux de voirie et d'adaptation des réseaux ne sont pas financés par la mairie.

Il est donné lecture des éléments de contexte qui sous-tendent les décisions à prendre et qui sont repris dans le projet de délibération.

La discussion s'ouvre parmi les élus.

Un consensus apparaît sur l'importance de l'implantation du pôle enfance pour l'attractivité de la commune et la satisfaction des habitants.

La délibération est adoptée à la majorité des voix,  
10 votes pour,  
aucun vote contre,  
Céline VERDAGUER s'abstient.

## **III. Tableau des effectifs**

Une mise à jour du tableau des effectifs s'impose.

Certains postes figurant au tableau des effectifs ne correspondent plus aux besoins de la collectivité.

Des postes sont créés pour être conformes à l'organisation existante. Les postes qui ne répondent plus aux besoins ne pourront être supprimés qu'après validation par le Comité social territorial du CDG 66. Ces suppressions pourront être actées lors du prochain municipal.

L'assemblée approuve les modifications proposées, mais souhaite conserver le poste d'agent de maîtrise pour le service technique (poste non pourvu et gardé en réserve).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **IV. Autorisation de recruter des agents contractuels pour remplacement temporaire**

Il s'agit de permettre le remplacement ponctuel d'un agent d'un agent de la collectivité en faisant appel au centre de gestion départemental.

Les agents effectuant ces remplacements sont recrutés et gérés par le CDG qui facture à la commune les prestations effectuées en tenant compte de la qualification de l'agent mis à disposition.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## V. Questions diverses

La question du repas et/ou du colis de fin d'année des ainés est abordée.

Monsieur Xavier CLERCH prend la parole pour évoquer le souhait de faire bénéficier les ainés à la fois d'un colis et d'un repas.

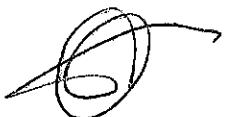
Monsieur le Maire répond que cette question sera étudiée plus précisément et en tenant compte des impératifs budgétaires. Les élus seront informés des propositions retenues.

Par ailleurs, Monsieur Maire évoque les candidatures reçues pour le remplacement du secrétaire général démissionnaire. A ce jour parmi les candidatures reçues, il n'y pas de candidat ayant des compétences et une expérience qui répondent intégralement au profil de poste publié. Cependant, certaines candidatures méritent d'être étudiées. Le recrutement se poursuit jusqu'au 31/10/2025.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

**Le secrétaire,**  
Céline VERDAGUER



**Le Maire,**  
Serge POLATO

